

MANAGER BANQUE FINANCE Expert Conseil en Gestion de Patrimoine

Évaluation des acquis en cours de formation :

Les évaluations qui seront réalisées découleront d'une première évaluation dite "questionnaire de positionnement" qui permettra de mettre en avant les connaissances et compétences du stagiaire à son entrée en formation.

Contrôle continu :

les candidats seront soumis à des évaluations continues pendant toute la durée de la formation - Sur connaissances par NOSCHOOL :

Les formateurs peuvent vérifier le niveau d'acquisition des savoirs et compétences à la fréquence suivante.

- Pour les modules dont la durée est inférieure ou égale à 10.5h : 1 évaluation minimum
- Pour les modules dont la durée est comprise entre 14 et 28h : 2 évaluations minimum
- Pour les modules dont la durée est comprise entre 31.5 et 50h : 3 évaluations minimum
- Au-delà : au moins 6 évaluations minimum dans l'année

Les évaluations réalisées par NOSCHOOL et le tuteur tout au long du parcours ne sont pas prise en compte dans la note finale. Elles permettent d'établir le parcours de formation et d'attester la progression du candidat sur les compétences.

Chaque formateur organise, comme il l'entend, le contrôle des connaissances des participants. Les contrôles de connaissance se déroulent pendant la plage horaire prévue à cet effet (contrôle continu), et durant les cours.

Modalités d'évaluations en fin de formation :

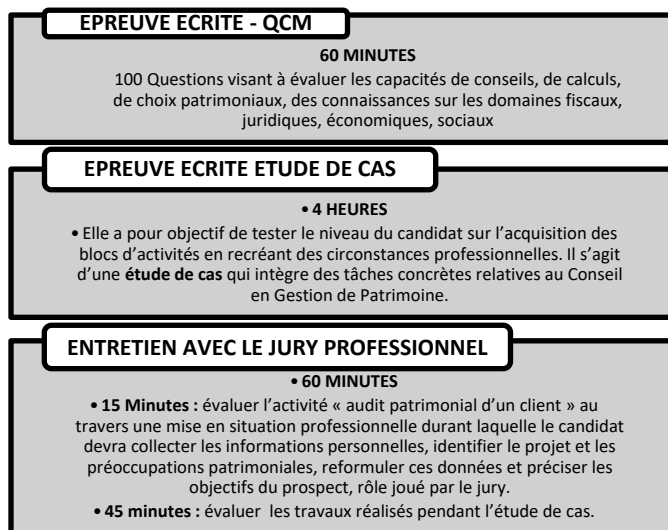
Les modalités d'évaluation se fondent sur le principe de la démonstration des compétences professionnelles par le candidat.

Elle est constituée de 4 blocs :



- 1- **L'épreuve écrite-QCM (1 heure)** constitue un élément d'évaluation sur lequel se fonde le jury durant la phase de délibération. Elle vient préciser le niveau de connaissances du candidat et peut ainsi faciliter la délibération

- 2- L'épreuve écrite-étude de cas (4 heures) ne sera pas notée. Il s'agit d'une évaluation selon le principe de la démonstration des compétences.
- 3- Epreuve orale (60 min) le rôle du jury est de synthétiser les résultats obtenus par chaque candidat aux différents types d'évaluation. Cette synthèse permet de valider les compétences acquises ou non par le candidat.



Modalités de validation du Titre :

Seul le certificateur est habilité à délivrer le titre, à l'issue d'une commission d'harmonisation. La commission d'harmonisation statue à partir :

- Du dossier de pratiques professionnelles
- Des recommandations formulées par le jury à l'issue de l'épreuve finale
- Des réflexions écrites formulées par le candidat lors de la préparation des mini-cas.

Le titre peut être obtenu de manière totale (4 blocs), partielle (entre 1 et 3 blocs) ou non obtenu (0 blocs). Il n'y a aucune compensation entre les différents blocs.

EN CAS DE VALIDATION PARTIELLE :

Le certificateur valide un ou plusieurs blocs d'activité sur les 4 blocs composant la certification de « Conseiller Financier ». Le certificateur émet des recommandations pour l'obtention des blocs d'activité non acquis (formation complémentaire et/ou expérience professionnelle).

Les blocs d'activités acquis partiellement sont conservés pendant 5 ans.

Le candidat doit prouver qu'il a tenu compte des recommandations du jury, il doit ainsi fournir une attestation de formation en cas de recommandation relative à un apport pédagogique complémentaire ou bien un certificat de travail pour une demande d'expérience professionnelle.

Le candidat ayant obtenu partiellement la certification devra se représenter à l'épreuve orale (évaluation portant uniquement sur les blocs d'activités non obtenus) et facturée 320 euros forfaitaires.

EN CAS D'ECHEC COMPLET :

Le certificateur émet des recommandations (formation complémentaire et/ou expérience professionnelle).

Le candidat doit prouver qu'il a tenu compte des recommandations du jury, il doit ainsi fournir une attestation de formation en cas de recommandation relative à un apport pédagogique complémentaire ou bien un certificat de travail pour une demande d'expérience professionnelle.

Il dispose d'un délai de 5 ans pour faire une demande d'inscription à une nouvelle session d'examen.